

Paris,
le samedi 23 juin 2007

Émetteur : Direction des Relations Sociales

Objet : Revalorisation de la valeur du point pour les praticiens conseils

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous informe que par courrier en date du 16 mai 2007, le Ministre de la Santé et des Solidarités, a procédé à l'agrément de l'avenant à la convention collective des praticiens conseils du régime général, relatif à la revalorisation de la valeur du point, conclu le 20 février 2007 entre l'Ucanss et des Organisations Syndicales Nationales.

Vous trouverez joints à la présente les nouveaux barèmes des appointements mensuels tenant compte de la revalorisation de la valeur du point de 0,4% au 1er décembre 2006, de 0,6% au 1er mars 2007 et de 0,4% au 1er juillet 2007.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe RENARD
Directeur

**Document(s) annexe
(s) :**

- 026 07 barème 03 2007 pc,
- 026 07 barème 07 2007 pc,
- 026 07 barème 12 2006 pc,